



Resiliation de bail et locataires encore dans les lieux

Par **cobuzzi**, le **27/07/2009** à **20:24**

Bonjour,

J'ai donné congé à mes locataires le 28/10/08 pour reprise par mon fils et le bail s'est terminé le 31/05/09. Ils ont refusé une offre de location car il n'y avait que 2 chambres et ils en veulent trois. Ils ont un garçon et une fille. Depuis, ils disent ne rien trouver et occupent le logement. Je percevais l'apl directement et ils me versaient le solde. J'ai averti la caf de ne plus me verser l'apl à partir du 1er juin mais les locataires continuent de m'envoyer un mandat avec le solde du loyer. Que se passe-t-il si je l'encaisse ? Est ce que ça peut vouloir dire que j'accepte qu'ils restent dans la maison ?

Ces personnes sont au rmi. Vais-je pouvoir récupérer les loyers malgré tout, après le jugement?

Dois-je leur demander une attestation d'assurance malgré qu'ils ne sont plus locataires ?

Si la chaudière tombe en panne, qui paie les frais ??

Autre chose: un siège social a été installé dans cette maison sans mon autorisation.

Maintenant qu'ils ne sont plus locataires, ai-je un recours ?

Merci pour votre réponse.